

La lettre de

l'OBSERVATOIRE

Île-de-France

des risques travaux sur réseaux

n°24
Septembre 2024

ÉDITO

2024, année Olympique ! Une baisse d'activité constatée durant le premier semestre, tant à Paris que dans une quarantaine de villes franciliennes. Cette pause a-t-elle été utilisée par les responsables de projet (publics et privés) pour renforcer leur maîtrise de la réglementation anti-endommagement ?

Au **1er juillet 2024**, cela fait **12 ans de la mise en application** de la nouvelle réglementation DT-DICT, conçue pour améliorer la sécurité des chantiers, en particulier à proximité des réseaux existants. Chantiers et territoires étant indissociables, les collectivités territoriales sont pleinement concernées et doivent être reconnues comme des **acteurs essentiels** de la réglementation **DT-DICT**.

Afin d'améliorer la sensibilisation, en particulier des gestionnaires de voirie, et face à la faible participation des collectivités aux Semaines de la Prévention des années précédentes, l'AITF Île-de-France, membre de l'Observatoire francilien, a mis en place un groupe de travail intitulé « Sécurité aux abords des chantiers ».

Les principaux objectifs de ce groupe sont les suivants :

- Mieux faire connaître la réglementation et ses évolutions.
- Encourager la participation active des responsables de projets et des gestionnaires de voirie aux Semaines de la Prévention.
- Intégrer les différentes clauses dans les cahiers des charges des DCE, notamment les clauses techniques et financières.
- Promouvoir le **PCRS** (Plan Corps de Rue Simplifié).
- Identifier et gérer les réseaux inconnus.

Ce groupe, composé d'une dizaine de membres, s'est réuni à trois reprises : à Versailles, chez GRDF à Nanterre, et au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en juin dernier. L'objectif est d'élargir ce groupe pour favoriser davantage le partage d'expériences. La prochaine réunion est prévue au siège du **SIGEIF** les **27 et 28 novembre** prochains.

La responsabilité des élus dans l'application de la réglementation anti-endommagement reste primordiale. C'est pourquoi l'AITF Île-de-France et l'Observatoire ont convié élus, responsables de projets et gestionnaires de voirie à échanger lors des **Journées de l'AMIF**, les **28 et 29 mai derniers**. Plusieurs d'entre eux ont été sensibilisés, avec l'espoir que ces initiatives aboutissent à des actions concrètes.

Patrick VILLETTE

AITF et membre de l'Observatoire IDF

CHIFFRES CLÉS

Évolution des déclarations en Ile-de-France Comparaison août 2024 – août 2023

CUMUL A FIN AOÛT 2024 VS CUMUL A FIN AOÛT 2023	
DT	-6%
DICT	-4,2%
DC	2,4%
ATU	-7,2%
Total	-2,7%

CUMUL A FIN AOÛT 2024 VS CUMUL A FIN AOÛT 2023								
Dpt	75	77	78	91	92	93	94	95
DT	3,8%	2,6%	-4,7%	-0,8%	-4,9%	-8,1%	5,9%	5,7%
DICT	-12,5%	-4,4%	2,7%	-7,3%	-1,6%	-2,1%	-2,2%	12,9%
DC	0,8%	1,3%	-6,9%	-6,1%	5,5%	-13,5%	-8,5%	-7,6%
ATU	-0,3%	1,7%	4%	7%	9%	3%	4%	10,1%
Total	-2,4%	0,10%	-2,6%	-3,1%	1,7%	-7,6%	-1,9%	2,9%

RTE
2 endommagements à fin août 2024 vs 7 à fin août 2023

GRDF
256 endommagements à fin août 2024, soit une baisse de 25,6% par rapport à 2023

ENEDIS
565 endommagements à fin août 2024, soit une augmentation de 10,78% par rapport à 2023

GRTGAZ
0 endommagement à fin août 2024

ORANGE
39 endommagements à fin août 2024 vs 36 à fin août 2023

TRAPIL
0 endommagement à fin août 2024

COUP DE PROJECTEUR

La 9^{ème} édition des Semaines régionales de prévention des endommagements de réseaux 2024

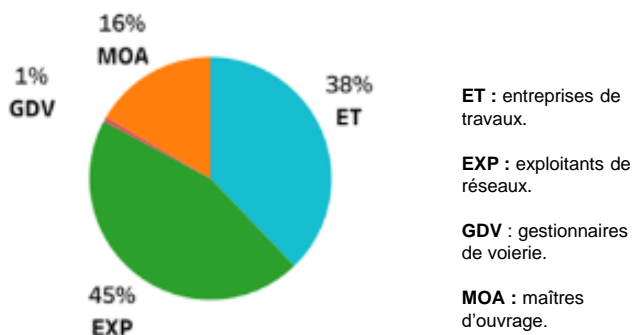
Pour la neuvième année consécutive, l'Observatoire régional Ile-de-France va organiser les « Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux » du 23 septembre 2024 au 31 octobre 2024. Vous voulez participer ? c'est [ici](#) pour vous inscrire !

Mais revenons sur les Semaines de la Prévention 2023 ! Cette campagne de visites sur chantiers, qui s'est déroulée du 5 au 30 juin 2023, s'adresse aux responsables de projet, exploitants de réseaux, entreprises de travaux et collectivités. Dans un contexte de partage des responsabilités dans la mise en œuvre de la réglementation anti-endommagements de réseaux, cette opération innovante réunit tous les acteurs autour d'un objectif commun et partagé : faire de la pédagogie sur le terrain autour des enjeux liés au marquage-piquetage et au terrassement.

En 2023, nous avons introduit deux nouvelles questions : une autour des Investigations Complémentaires et une sur les arrêtés de circulation.

Ce sont près de **1.400 visites de chantiers qui ont été réalisées** dont plus de 54% par des entreprises de travaux, des MOA ou des collectivités locales !!! Bravo à toutes et à tous pour cette belle mobilisation !

RÉPARTITION DU NOMBRE DE VISITES PAR MÉTIER



- Forte participation cette année des entreprises de travaux (37%);
- Taux de conformité moyen de près de 84% ;
- Un taux de conformité moyen d'après les experts de 70% (+ 6 points vs 2022) ;
- Une application mobile ouverte et plébiscitée par les utilisateurs.

- Une participation trop faible des collectivités locales et des gestionnaires de voirie ;
- 1 chantier sur 2 n'a pas de CR de marquage ;
- 1 chantier sur 3 démarre sans toutes les réponses des réseaux sensibles ;
- 5 structures réalisent à elles seules 87% des visites ;
- Pas d'appropriation de l'envoi des CR aux 3 parties prenantes.

Les statistiques générales ont été partagées avec l'ensemble des membres de l'Observatoire Ile de France des risques travaux sur réseaux et avec chaque structure participante. Un webinaire s'est tenu le 3 octobre. Vous pouvez le visionner [ici](#).

« Chantiers sécurisés pour 2024 : quels leviers ? »

Regards croisés sur les résultats 2023 des Semaines Régionales de la Prévention des Endommagements de Réseaux en Ile-de-France



Concernant les nouvelles questions de 2023, il ressort de l'analyse statistique que les arrêtés de circulation sont très largement adaptés aux contraintes du terrassement selon les exécutants de travaux. Lorsque cela n'est pas le cas, le taux de conformité du chantier chute drastiquement (39%). Ce chiffre doit tous nous interroger et en particulier les gestionnaires de voirie lorsqu'ils instruisent ces demandes.

Un chiffre alarmant sur les investigations complémentaires : si 27% des chantiers d'Ile-de-France sont soumis à des investigations complémentaires, qui rappellent les permettent aux entreprises de travaux de démarrer les chantiers avec toutes les précisions nécessaires sur la présence et l'emplacement des réseaux, les exploitants de réseaux ne récupèrent que 0,1 % des résultats des Investigations Complémentaires... il reste incontestablement des progrès à faire !!!

Alors, pour devenir vous aussi un acteur engagé dans la sécurité et renforcer la discussion avec vos maîtres d'ouvrage et les exploitants de réseau **[inscrivez-vous à la campagne 2024 des Semaines de la prévention !!!](#)**

Tamara LEYLAVERGNE
Co-animatrice technique
des Sdp avec PROTYS

Un webinaire « Chantiers sécurisés pour 2024 : quels leviers ? Regards croisés sur les résultats 2023 des Semaines Régionales de la Prévention Ile-de-France » s'est tenu le 3 octobre 2023. Vous l'avez raté ? Le replay est accessible ici : <https://www.protys.fr/aide-ressources/news-du-secteur/replay-webinaire-resultats-semaines-regionales-prevention-ile-de-france-2023/>


LE SAVIEZ-VOUS ?

Le comité de concertation de l'OR Ile-de-France a fait peau neuve, un formulaire de saisine et une nouvelle fiche de fonctionnement ont été établis en 2024.

Sa mission première reste l'examen des différends intervenus à l'occasion d'un incident (DO), limité aux biens matériels sur les réseaux, et émettre des propositions d'accords amiables aux parties concernées.

Les retours d'expérience ainsi obtenus permettent par la suite de proposer des outils de prévention à visée pédagogique à l'ensemble des acteurs concernés par la réglementation DT-DICT.

En cas de litige sur un endommagement, chacun des acteurs peut saisir le comité de concertation en adressant un courrier à :

	<p>Observatoire DT-DICT Ile-de-France Comité de concertation, FRTP Ile-de-France 9, rue de Berri – 75008 PARIS</p>
---	---

Pendant la durée de l'instruction, les parties concernées s'engagent à suspendre tout recours contentieux.

Les propositions argumentées du comité de concertation sont communiquées aux parties dans un délai de 15 jours suivant la date de décision.

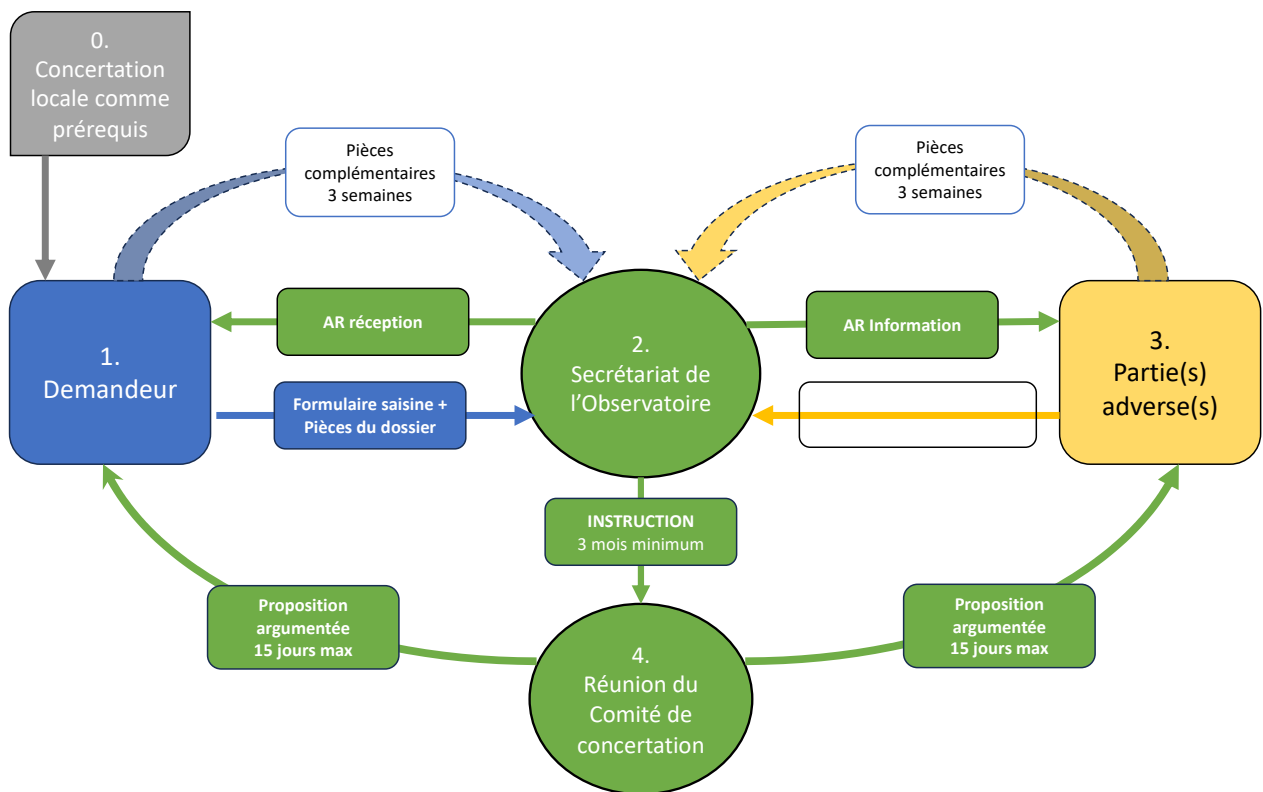
Les parties concernées s'engagent à informer le comité des suites données à ses propositions.

Philippe HERITIER
Président de l'Observatoire IDF

Prérequis pour solliciter le Comité de Concertation :
Avoir recherché, avant la saisine officielle, un accord local entre les 3 parties concernées (MOA, Entreprise, Exploitant)

Le nouveau comité est composé à minima de 4 personnes indépendantes de l'incident :

- Un représentant MOA/MOE,
- Un représentant Entreprise,
- Un représentant Exploitant,
- Un représentant FRTP Ile-de-France, en charge de l'animation.



Articulée autour du thème « **Quelle perspective pour une reprise des travaux en sécurité après les Jeux Olympiques et Paralympiques ?** », la matinale d'information de l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux s'est déroulée le **24 avril 2024**. Les tables rondes et points de vigilance ont mis en lumière l'importance du duo formé par les maîtres d'ouvrage et les entreprises pour assurer la reprise en sécurité des travaux.

Lors de la table ronde 1 « **Quelle perspective de reprise d'activité après les Jeux ?** », les intervenants, représentants des exploitants réseaux et des maîtres d'ouvrage ont échangé autour de :

- L'anticipation des exploitants de réseaux pour poursuivre le programme de modernisation des réseaux et accompagner les collectivités et les entreprises avant, pendant et après les Jeux ;
- Les points de vigilance pour assurer une reprise d'activité en sécurité après les Jeux par l'estimation du volume de travaux et l'identification des situations à risque sur les chantiers en renforçant les procédures.



La table ronde 2 « **La reprise d'activité après les JOP : comment les entreprises peuvent-elles y répondre ?** » a permis d'évoquer :

- La réduction des accidents de travail et des dommages aux ouvrages & l'amélioration de la sécurité sur les chantiers grâce à la formation des équipes et à la prévention ;
- La mise à profit du ralentissement lié aux Jeux pour renouveler les AIPR ;
- Les outils numériques comme la réalité augmentée contribuant à mieux maîtriser le risque d'endommagement et à mieux visualiser le marquage piquetage sur le terrain ;
- La présentation de l'outil Vigilance 4 Etapes ;
- L'objectif zéro dommage sur les chantiers.

La matinée a été ponctuée d'interventions relatives au marquage piquetage, à la prévention des risques électriques et à la lutte contre les accidents graves.

L'Observatoire DT DICT remercie une nouvelle fois **les 150 personnes présentes** ainsi que les intervenants pour leur participation et leur implication.

LE DISPOSITIF DE PRÉVENTION BALISES DE SÉCURITÉ 2018 - 2024 ÉVOLUE, UNE SECONDE TRANCHE SE MET EN PLACE : BALISES DE SÉCURITÉ 2024 - 2030

Dans un contexte où le nombre de travaux urbains était historiquement élevé en Île-de-France et pour pérenniser la dynamique de réduction des DO, les collectivités franciliennes ont amplifié la prévention sur les risques d'endommagements des réseaux. Les opérateurs de réseaux sensibles, sous l'égide de l'Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux, soutenus par le Pôle Énergie Ile-de-France (SIGEIF, SIPPAREC, SDESM, SEY, SDEV et SMOYS) ont mis en place un dispositif de prévention et de sensibilisation des acteurs, nommé **Balises de Sécurité 2018-2024 (BS24)**. Cette action, portée sur le territoire francilien, a permis de sensibiliser et mobiliser les collectivités locales dans la lutte contre les DO. Le soutien de la collectivité et de ses élus dans le déploiement de la démarche BS24 fut essentiel et a permis une très grande mobilisation.

Le dispositif et les résultats : Basé sur le partage de bonnes pratiques, le dispositif vise à sensibiliser et mobiliser sur la réglementation anti-endommagement aussi bien les gestionnaires de l'espace public que les maîtres d'ouvrage. Lorsque la collectivité les sollicite, les exploitants de réseaux et leurs entreprises de travaux sont également formés. **À fin 2023, les réseaux gaz en Ile-de-France ont eu 506 dommages, soit une baisse de près de 30% par rapport à 2018. Les collectivités ont vu baisser les dommages sous leur maîtrise d'ouvrage de près de 39% et en 2024 la baisse continue...**

Les perspectives Balises de Sécurité 2024 - 2030. À partir de 2024, l'Observatoire francilien va démarrer une nouvelle campagne de sensibilisation pour amplifier cette la démarche jusqu'en 2030. Les balises intègrent notamment un nouvel accompagnement des gestionnaires des espaces publics et des collectivités maîtres d'ouvrage (communes et EPCI) avec l'Intelligence Artificielle et la data au service de la prévention des endommagements.

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Les arrêtés

- [Arrêté du 5 juillet 2024 relatif à la prévention du risque électrique lié aux travaux d'ordre non électrique réalisés dans l'environnement d'ouvrages ou installations électriques sous tension aériens et souterrains](#)
- [Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux conditions d'équivalence entre l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévue par l'article R. 554-31 du code de l'environnement et l'habilitation prévue à l'article R. 4544-33 du code du travail](#)
- [Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension aériens et souterrains - Prévention du risque électrique](#)

Les fiches techniques (applicables au 1^{er} juillet 2024)

- [Photogrammétrie](#)
- [Forage dirigé](#)
- [Fiche excavatrice](#)

Les livrets

- [Exemples de clauses techniques et financières](#) - Marchés de maîtrise d'œuvre

AGENDA – À venir...

Rendez-vous de l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux

- 23 septembre au 31 octobre 2024 : Semaines régionales de la prévention des dommages aux ouvrages
- 4 décembre 2024 : prochaine réunion de l'Observatoire Ile-de-France DT DICT
- Décembre 2024 : réunion de lancement des balises sécurité dans les Hauts-de-Seine (92). Dates prévisionnelles 2025 de lancement des réunions en préfectures :

93	94	78	77	95	91
Janvier 2025	Mars 2025	Mai 2025	Juin 2025	Septembre 2025	Octobre 2025

Pour plus d'informations :

Contact de l'Observatoire | Tél : 01 47 66 97 56 | Mail : oridf.prevention@fnfp.fr

Directeur de la publication : Observatoire IDF des risques travaux sur réseaux